

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 56 (1948)
Heft: 3

Vereinsnachrichten: Commission cantonale vaudoise des monuments historiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMISSION CANTONALE VAUDOISE DES MONUMENTS HISTORIQUES

RAPPORT DE L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Monsieur le Président et Messieurs,

Deux années nous séparent déjà de la fin de la dernière guerre universelle, et cependant nous sommes encore loin du rétablissement de la paix et d'un ordre normal dans le monde. L'ère des restrictions et des réglementations de toute espèce n'est pas près de finir et d'autre part le resserrement financier des administrations publiques se fait durement sentir dans les activités pour lesquelles il est un élément économique important.

Aussi les entreprises importantes intéressant nos monuments historiques ne sont-elles pas nombreuses, et sauf celles qui sont en cours depuis quelques années déjà, n'avons-nous pas vu surgir de projets nouveaux bien considérables.

Dernièrement encore, un resserrement du marché des chaux et ciments est venu renforcer les difficultés qui, avec celle de l'élévation considérable des prix, pèsent lourdement sur la mise en œuvre des travaux qui nous intéressent plus spécialement.

D'une manière générale, ce sont toujours les édifices religieux qui tiennent le premier rang dans le nombre des monuments que l'on restaure ou rénove. Est-ce parce qu'ils sont en général propriété de communautés nombreuses, ou bien parce que le directeur spirituel des paroisses change assez fréquemment et tient à laisser une trace de son passage, c'est bien possible. Et il faut se féliciter je pense, de cette activité qui contribue grandement à la conservation de vénérables témoins du passé.

Les recherches scientifiques pures, fouilles et explorations, tiennent un rang beaucoup moins brillant. Cela est-il dû au fait que, nécessitant des dépenses parfois considérables elles ont un rendement économique quasi nul, ou bien que, moins spectaculaires, elles n'intéressent pas à un même degré le commun des mortels ni certaines administrations locales? Il est arrivé même parfois que l'on vit certaines municipalités ne pas se prêter de bon gré à l'effort nécessaire, et faire une sourde opposition à l'élan des chercheurs.

Cet état d'esprit peu digne de notre époque, et que l'on est heureux de ne pas rencontrer souvent, est, il est vrai, compensé par la bienveillante compréhension de beaucoup d'autres.

I. RESTAURATIONS ACHEVÉES DEPUIS 1946

1. *Tour de Marsens*. — Cette restauration qui comportait la remise en état de la partie haute et du crénelage, a été fort bien exécutée et n'a pas apporté de modification frappante dans la silhouette caractéristique de ce bel ornement de notre vignoble vaudois. Une partie des façades a été rejointoyée, et la couverture remise en état.

2. *Temple d'Ursins*. — C'est à une restauration intérieure de la petite église que l'on a procédé. Comme on le sait, la partie archéologique intéressante de l'édifice est son soubassement ou sous-sol constitué par les restes d'un ancien sanctuaire romain, entouré d'une enceinte robuste de même époque supportant la terrasse sur laquelle il fut bâti.

Le plafond de la nef, qui épouse la forme de la charpente de toiture, a été isolé thermiquement. Le système de chauffage par poêle a été complété et un second canal de fumée construit. L'intérieur a été repeint ; une décoration de l'arc du chœur représentant le Bon Berger, due au peintre F. Ribas, a été rendue possible par une forte participation de la Fondation Gleyre.

La lustrerie électrique, vestige d'une restauration faite il y a quarante ans, mériterait une simplification et la suppression du lustre du milieu de la nef. Cette opération est renvoyée à plus tard.

3. *Vufflens-la-Ville*. — Restauré une première fois en 1899 par l'architecte Jaques Regamey de Lausanne, ce temple a été rénové complètement en 1947.

Mon rapport de 1946 donnait une description de cet édifice, l'un des plus anciens du pays par sa nef.

Les travaux récents ont porté sur la remise en état intérieure, l'obturation des fenêtres du XV^e siècle et le rétablissement de certaines fenêtres romanes dont il subsistait des vestiges, l'ouverture de l'ancienne porte occidentale murée, le remplacement de la galerie par une tribune plus petite, le changement du système de chauffage, le remplacement du plafond cintré de la nef et du mobilier.

Le projet, examiné sur place avec l'architecte, avait donné lieu à certaines réserves, et la paroisse a passé à exécution sans nous en informer.

On avait prévu dans ce projet d'établir un chauffage à pulsion d'air chaud pour lequel il était nécessaire d'aménager des canaux s'adossant à la paroi occidentale de la nef, derrière la chaire. On a, paraît-il, renoncé à ce système pour adopter un chauffage électrique par tubes sous banquettes. La solution est heureuse en soi, mais ce qui l'est moins, c'est qu'on a cru devoir remplacer les canaux prévus contre la paroi par une sorte d'immense tabernacle disproportionné, montant jusqu'au plafond, sans nécessité aucune.

Il s'avère maintenant que le remplacement du plafond cintré de la nef par un plafond plat placé trop haut est une erreur. De même l'aménagement d'une fenêtre d'éclairage dans l'ancienne porte ouest crée un faux jour désagréable derrière la table de communion. Cet aménagement sent l'artificiel.

L'éclairage est assuré par d'énormes lustres de fer forgé suspendus au plafond de bois et à la voûte, dont la grandeur exagérée n'est plus du tout à l'échelle des locaux. On s'indigne souvent de voir les électriciens abîmer des clés de voûtes sculptées pour y placer des lampes ou des isolateurs, mais il paraît pour le moins étrange qu'un architecte commette de semblables erreurs. La tribune qui a remplacé la galerie est aussi tenue dans des formes disproportionnées.

On a mis des tablettes saillantes aux anciennes fenêtres romanes qui en altèrent le caractère.

On ne saurait citer cette restauration comme un exemple à imiter.

4. *Cully, maison Philippe Blondel.* — Le propriétaire a fait procéder à une remise en état générale de son immeuble dont la tourelle d'escalier est classée dans les monuments historiques.

Cet escalier présente un grand nombre de motifs sculptés qui ont été remis en valeur, notamment des amortissements d'angles intéressants du XVII^e siècle.

L'architecte Aloïs Chappuis de Vevey dirigeait les travaux qui ont été soigneusement faits.

II. RESTAURATIONS EN COURS

1. *Chillon.* — L'année 1946 a vu une reprise sérieuse des visites du château, permettant un meilleur équilibre des finances de l'entreprise. Le comité a décidé de consacrer le bénéfice de ces premiers exercices d'après-guerre à résultat positif, à la reconstitution du capital de l'Association, lequel avait été sérieusement écorné pendant les années maigres, de façon à pouvoir faire face à toute éventualité.

On envisage cependant de terminer la restauration de la salle dite « Domus Clericorum », interrompue depuis 1939, mais en se contentant d'une reprise très mesurée des peintures décoratives à l'exclusion d'une rénovation et réfection complète qui enlèverait tout son charme au local.

Les peintures de la « Camera Domini » avaient beaucoup souffert et tendaient à tomber en poussière, aussi ont-elles été fixées à nouveau et renforcées dans certaines parties devenues illisibles. Il s'est agi de faire disparaître les matières étrangères aux couleurs qui s'étaient déposées sur celles-ci, de refaire quelques parties d'enduits qui se délitaient en surface et d'arrêter la désagrégation des peintures en leur appliquant un traitement de consolidation sans nuire à leur éclat naturel. Le cadran d'horloge de la tour B a été restauré.

Les travaux d'entretien sont ceux qui absorbent actuellement une bonne partie des fonds disponibles. Ils comprennent le maintien des toitures, des couvertures en tavillons des balcons, des travaux aux canalisations d'eau et aux installations sanitaires, le renforcement d'une poutraison de l'étage intermédiaire des bureaux, l'acquisition d'une cuisinière électrique et de ses accessoires, tableaux, etc., devenue nécessaire pour les multiples réceptions qui ont lieu au château, les travaux de jardinage et d'entretien des dépendances.

Le double des plans archéologiques, dont la confection avait été décidée par mesure de précaution, touche à sa fin, et ce double sera conservé dans un lieu à l'abri de la destruction, hors du château.

2. *Lausanne, cathédrale.* — Les façades sud et ouest de la cathédrale ont beaucoup souffert des intempéries, et une restauration devient de plus en plus urgente.

La commission technique s'est réunie à deux reprises pour examiner la question des matériaux à employer pour les réfections que le Département des travaux publics se propose de faire exécuter.

Elle s'est rendue notamment à la cathédrale de Fribourg où depuis une quinzaine d'années on répare la tour en utilisant des pierres diverses plus résistantes que la mollasse, mais s'harmonisant facilement avec elle, et à la cathédrale de Genève où l'on a procédé à des opérations du même genre.

Le choix de la pierre sera fait en tenant compte de ces exemples très instructifs, afin d'éviter les discordances dues à l'emploi de matériaux par trop étrangers les uns aux autres et sur lesquels la patine du temps s'exerce à des degrés trop différents.

3. *Payerne, Abbatale.* — La restauration de la façade du bas-côté nord a été achevée par l'enlèvement des grandes portes et fenêtres bernoises, au droit desquelles le parement du type ancien a été refait. La pierre de ces ouvertures a été réutilisée pour réparer et compléter les anciennes bandes murales, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Des traces de peinture ont été relevées contre la paroi nord de la quatrième travée, représentant des tentures rouges. Il y a probablement eu à cet endroit un autel secondaire au XV^e siècle.

Dans la chapelle d'Estavayer, on a rétabli le remplage de la grande fenêtre gothique donnant à l'ouest, dont on avait retrouvé des restes importants lors de la réouverture de cette baie. Cette fenêtre était autrefois pourvue d'une grille de fer dont les trous de scellement se succèdent tous les 23 cm. dans les montants.

Lors du démurage partiel de la porte d'entrée principale (entre nef et tour Saint-Michel), on avait trouvé un fragment de sculpture de grès fin, représentant les plis d'un manteau ou d'une robe et portant des traces de polychromie. Tout récemment, en démurant la petite porte donnant du bas-côté sud dans le cloître, à la hauteur de la troisième travée, on a rencontré d'autres fragments ayant appartenu à

la même sculpture : un bras portant une petite église, une épaule, des parties de poitrine et des plis de vêtements portant les mêmes couleurs. L'attribut porté par la main droite fait songer à sainte Adélaïde, cette fille de la reine Berthe devenue impératrice, dont la renommée comme constructrice d'églises est bien connue.

La statue était de grandeur naturelle. On peut penser, vu le peu d'éloignement des portes, qu'on a utilisé pour leur murage effectué en 1686 probablement, les fragments d'une statue qui se trouvait dans leur voisinage et qu'on réduisit en pièces.

Dans le mur sud de la nef, on fait actuellement disparaître les petites fenêtres bernoises pour rétablir le parement ancien.

III. TRAVAUX A DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS

1. *Bex*. — Ensuite de la remise en état de la flèche du clocher de l'église disloquée par le tremblement de terre de 1946, la commune a décidé de restaurer le porche d'entrée du temple situé dans ce clocher.

Il s'agit principalement de travaux de nettoyage et de peinture dirigés par l'architecte Claude Jaccottet de Lausanne.

2. *Châtillens, église*. — La paroisse d'Oron a reçu un don généreux de MM. Rubattel et Jan destiné à permettre de compléter la sonnerie de l'église de Châtillens.

Deux cloches nouvelles ont été placées, et la sonnerie électrique installée pour les quatre cloches. La charpente du beffroi a été complètement refaite à neuf, en chêne, à cette occasion. Le travail a été très soigneusement exécuté par la maison Ruetschi fondeurs à Aarau, et l'harmonisation des quatre cloches est heureusement réussie.

IV. TRAVAUX A DES MONUMENTS HISTORIQUES NON CLASSÉS

1. *La Chaux, Commanderie des Chevaliers de Saint-Jean*. — Cet édifice intéressant est une propriété particulière utilisée comme habitation et rural pour une exploitation agricole.

En 1945, le Département de l'instruction publique et des cultes a fait faire par l'architecte R. Delhorbe un relevé de la façade principale de l'édifice.

A cette époque, le propriétaire, M. Thormeyer, décida de faire remettre en état les façades sud et est et l'appartement. Sollicité de demander le classement de sa propriété, il ne put se décider, craignant d'être entravé dans ses projets.

L'été dernier, la foudre incendia partiellement l'immeuble ; le rural et les toitures furent consumés. Aussi le problème de la reconstruction du rural et la remise en état de l'habitation se pose-t-il actuellement.

Une prise de contact a eu lieu avec le notaire et l'architecte du propriétaire, en vue d'un classement des parties historiques restantes.

Elle n'a pas encore obtenu de résultat tangible. En effet, il serait désirable que le rural fût séparé de l'habitation, et cela entraînerait certainement une augmentation des frais qu'on pourrait déterminer avec projets et devis en mains.

La réparation récente n'a malheureusement pas été faite avec une saine compréhension de ce qu'exige un édifice de ce genre, et son ancienne architecture a perdu une notable partie de son charme par un retaillage trop moderne et superflu qu'accompagne un crépi rayé désagréable.

Si le classement devait aboutir, le projet de restauration devrait être étudié avec soin et comprendre outre les façades le grand vestibule d'entrée qui a conservé ses anciennes proportions et son plafond de bois originel.

2. *Grandcour, église.* — La petite église de Grandcour ne présentait rien de remarquable. Elle avait au midi une façade du XVIII^e siècle, comportant l'entrée et deux grandes fenêtres. Elle a été restaurée de 1946 à 1947.

L'entrée a été rétablie par le clocher qui jusqu'à ce jour renfermait les archives communales ; la galerie longitudinale a été remplacée par une galerie transversale et dans le fond du côté est on a aménagé un sanctuaire surélevé avec table de communion, chaire et croix. Le plafond de plâtre a été remplacé par un plafond de bois.

Au cours des travaux, une ancienne porte de service a été mise à jour dans le mur nord. Cette porte en tiers-point se trouve placée assez haut au-dessus du plancher du fait qu'au cours des ans le sol autour et dans l'église, constitué par le rocher de mollasse a été abaissé de plus d'un mètre ; aussi l'a-t-on transformée en fenêtre. Une ancienne crypte a aussi été découverte dans la partie occidentale de la nef ; creusée dans le rocher, elle présente une abside semi-circulaire. Une porte d'accès dans le mur nord a été repérée, avec une couverture datée de 16..

Le clocher avait été adossé à l'ancienne façade de l'église au XVI^e siècle, et dut au début servir de porche. Il fut modifié au XVIII^e siècle, au moment de l'abaissement du sol.

Un mobilier neuf a remplacé l'ancien, et le chauffage et la sonnerie électrique des cloches ont été installés.

3. *Lucens, pierre du Pont.* — En procédant aux réfections des berges de la Broye ravinées par la grande crue de 1944, on a découvert, tout auprès de la pile orientale du pont actuel de la route cantonale une pierre rectangulaire de roc du Jura, armoriée et datée, mesurant 80 cm. de largeur, 1 m. 10 de hauteur et 25 cm. d'épaisseur.

Cette pierre porte un cartouche sculpté renfermant les armoiries en relief de Lucens et celles d'Anthoine Humbert Ballif gouverneur, avec dans le haut une banderole portant l'inscription : OPPIDUM LVCINI et la date 16.. (probablement 93), et au bas A. H. BALLIVVS GVBERNATOR.

Le gouverneur A. H. Ballif a administré la commune de Lucens en dernier lieu en 1693.

En 1690, le 17 janvier, une crue de la rivière emporta le pont de bois couvert qui se trouvait entre Lucens et Curtilles, et il fallut le reconstruire entièrement. On refit un pont de pierre en 1692-1693, à trois arches, assez large pour permettre le croisement de deux véhicules, qu'une nouvelle crue violente emporta à son tour en septembre 1852.

C'est donc un vestige intéressant du pont de 1693 que l'on a retrouvé, qui mérite certainement d'être classé.

Le Département des travaux publics a consenti à ce que, dans le but d'assurer la conservation de ce document en bonne place et tout auprès de son emplacement originel, il soit encastré dans la culée orientale du pont actuel.

4. *Mont-la-Ville, église.* — La restauration de ce temple de dimensions assez vastes a été achevée sous la direction de M. F. Gilliard, architecte. Dans ses formes simples, elle peut être qualifiée de bien réussie. La nef a été pourvue d'un beau plafond de bois et d'une galerie spacieuse. Un nouveau système de chauffage a été installé dans le sous-sol, lequel renferme en outre le local du matériel de lutte contre les incendies. L'extérieur n'a pas subi de modifications.

V. PROJETS DE RESTAURATIONS ET ÉTUDES

1. *Assens, église.* — Restaurée en 1905 par l'architecte Otto Schmid, l'église d'Assens exige une nouvelle remise en état.

Elle comprend un chœur du XV^e siècle, propriété de l'Etat, une nef et un clocher du XVIII^e siècle, propriétés de la commune, qui ont été classés en 1900 dans les monuments historiques, ainsi que la grille de fer forgé séparant le chœur de la nef.

La nef est utilisée pour le culte par la communauté protestante, tandis que le chœur dans lequel se trouve un autel l'est quatre fois par année par la communauté catholique qui y fait dire une messe.

La paroisse mixte d'Assens comprend outre ce village ceux d'Etagnières, de Bioley-Orjulaz et de Malapalud.

Le Département des travaux publics avait chargé M. F. Gilliard, architecte, d'étudier la remise en état de l'édifice. Un projet avec devis estimatif détaillé s'élevant à 7360 fr. pour le chœur et 40 895 fr. pour la nef, et comprenant l'installation d'un système de chauffage nouveau et la construction éventuelle d'une annexe à cet effet a été présenté à la paroisse.

Or la communauté catholique a émis un vote négatif et les communes à majorité catholique ont refusé toute participation ; seule, celle de Bioley-Orjulaz a donné son approbation.

Cette situation, dans laquelle on constate que les travaux de réfection sont devenus nécessaires par suite du défaut d'entretien dû à ces

tiraillements entre co-usagers, est encore plus étrange du fait que c'est l'Etat qui est propriétaire du chœur utilisé par la confrérie catholique opposée à la restauration.

2. *Bavois, vitraux.* — Un projet de vitraux pour les deux fenêtres de la chapelle méridionale du temple de Bavois a été demandé par la paroisse au peintre F. Ribas.

Cette petite église intéressante a été restaurée en 1926. L'une des fenêtres que l'on se propose d'orner possède un remplage curieux d'aspect assez bâtarde ; l'autre a gardé son remplage plus classique du XVI^e siècle.

La nef romane est assez peu éclairée, et si l'on place des vitraux colorés dans la chapelle plus largement ouverte, il faut s'interdire d'en mettre dans le vaisseau qui en deviendrait par trop sombre.

Avec cette réserve, le projet a été approuvé.

3. *Chavannes-le-Chêne, église.* — La petite église de Chavannes-le-Chêne est fort ancienne. Un petit clocher à arcades de caractère roman surmonte son pignon occidental, au-dessus d'une ancienne porte actuellement murée.

Un agrandissement de la nef du côté est a comporté l'aménagement au XVII^e siècle, probablement, d'une nouvelle porte d'entrée.

L'église et les cloches sont classées dans les monuments historiques depuis 1902.

La paroisse se propose de restaurer l'édifice et a demandé qu'on lui indique des personnes compétentes pour en établir le projet et diriger les travaux. Il serait regrettable en effet que cet intéressant, quoique modeste, objet soit traité par des mains inexpertes ou peu adaptées aux soins que réclame ce genre d'édifices.

4. *Lignerolle, église.* — Le temple de Lignerolle n'est pas classé, quoique présentant des caractéristiques justifiant amplement cette mesure. On peut penser qu'une remise en état peu heureuse faite autour de 1800 et une restauration plus récente sans plus de qualités auront retenu lors du classement général opéré de 1900 à 1902.

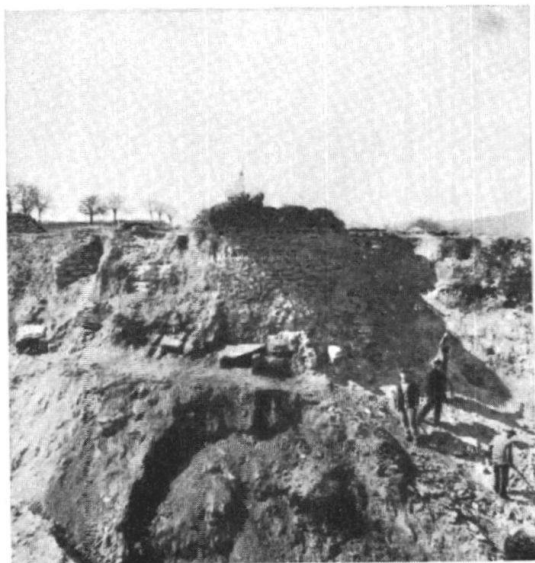
La paroisse a chargé l'architecte R. Barbey, à Montcherand, de lui présenter un projet et un devis pour une restauration générale. Ce projet intéressant rendra une bonne partie de son caractère perdu à la construction et en améliorera la silhouette. La question du classement pourra alors être reprise, car les chapelles du XV^e siècle sont encore intactes dans leurs formes, et la restauration remettra en valeur d'autres parties intéressantes masquées actuellement.

5. *Morges, château.* — Une demande de crédit de 133 000 fr. a été présentée au Grand Conseil par le Département militaire, pour restaurer les façades est et sud du château de Morges, arsenal cantonal, et des trois tours encadrant ces façades.

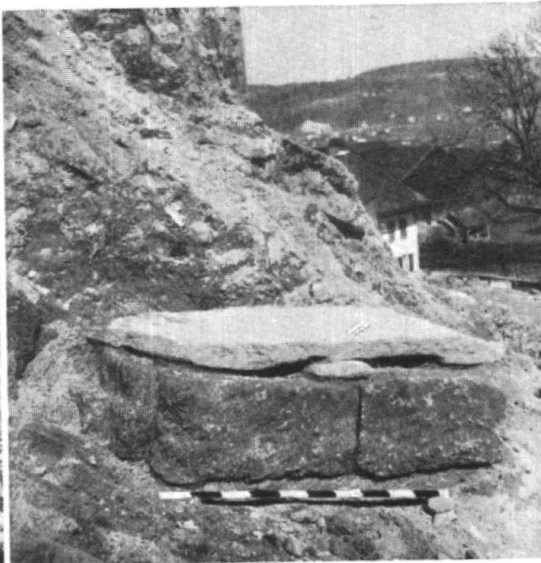
On se proposait de ravalier complètement les façades et de les retailer à neuf, ce qui eût enlevé tout charme à ce monument important.



Avenches. L'amphithéâtre.



Nécropole burgeoise



Curtilles

Tombe en tuf scié.

Il est certain que le crépi dont on avait recouvert l'appareil de pierre est très délabré et vilain, et que son enlèvement complet sera une heureuse opération. Mais il conviendra de s'abstenir de retailler la pierre ou de la remplacer si une nécessité impérieuse ne l'exige pas.

L'appareil est en mollasse du lac de teinte gris vert, veinée de rouge pâle. Il est indiqué que pour les reprises nécessaires on cherche à retrouver de la pierre de même provenance, quitte à remettre en activité quelque partie d'ancienne carrière abandonnée aujourd'hui.

Les opérations envisagées rendront certainement au château une partie de sa monumentalité perdue au cours des ans.

VI. EXPLORATIONS ET FOUILLES

1. *Avenches, amphithéâtre.* — Les fouilles et le vidage de l'amphithéâtre d'Avenches, interrompus en décembre 1943, par suite d'épuisement des crédits, ont été repris le 8 août 1946.

On s'est attaché tout d'abord à la consolidation et à la réfection du mur de podium nord mis à jour par les précédents travaux, et qui souffrait des intempéries. Puis on a remis en place quelques-uns des gradins écroulés dans l'arène, au nord de l'entrée orientale.

Ces simples travaux ont donné au chantier un nouvel aspect, et l'intérêt du public s'est manifesté vivement de manière approbative.

La commune d'Avenches, par décision de son Conseil communal, accorda un appui de 1500 fr. pour 1947.

Après ces premières opérations, le vidage de la cavea a été repris dans la moitié méridionale ; au fur et à mesure de l'avancement, l'entrée occidentale, puis le podium du quartier sud-ouest sont mis à jour.

Dans cette partie de la cuvette, la construction de la route cantonale avait empiété sur la grande ellipse des gradins, et des déblais avaient été déversés dans l'arène. Aussi ne sera-t-il pas possible de rétablir, sur une certaine longueur, l'ancien profil des gradins.

On constate dans cette partie du monument que le podium n'a pas la même disposition que dans la moitié septentrionale. Il est formé ici d'un double mur séparé par un couloir de 1 m. 10 de largeur qui semble avoir relié les entrées ouest et sud. Le mur intérieur est fait de grandes dalles dressées, d'une épaisseur moyenne de 30 cm., et suit le tracé de l'ellipse intérieure.

Une autre constatation faite, c'est que sur le petit axe nord il n'existait pas d'entrée ; par contre, on y a rencontré une niche de 2 m. 40 de largeur et 3 m. 80 de profondeur, fermée par une sorte de double porte étroite, et dans l'angle nord de laquelle se trouvait une auge formée de tuiles romaines avec fond de mortier. Il est possible que ce soit l'une des loges dans lesquelles on tenait les animaux quelques instants avant les combats.

Le travail d'excavation approche actuellement du petit axe sud, où se trouvera probablement la troisième entrée.

Au début de l'année, le généreux donateur qui s'intéresse aux travaux avait mis une nouvelle somme de 5000 fr. à disposition de l'entreprise.

2. *Avenches, plage.* — On a signalé à l'archéologue cantonal, depuis la Suisse orientale, que des baigneurs, qu'on ne désirerait pas désigner plus exactement, avaient recueilli dans le lac de Morat, devant la plage d'Avenches, une hache de bronze à ailerons et une épingle à bulbe d'origine lacustre.

Il n'a pas été possible jusqu'à maintenant de déterminer exactement l'endroit de la trouvaille, mais il est probable que c'est au droit de l'emplacement réservé aux campeurs, car une visite sur place a permis de recueillir sur la grève quelques tessons de poterie lacustre, probablement abandonnés par les baigneurs qui les avaient récoltés plus avant dans le lac.

La plage est divisée en trois zones d'usagers, l'une pour les concessions de week-end avec pavillons bâtis, une seconde pour les campeurs et la troisième pour le public et les enfants.

Le gardien-percepteur de la plage n'avait naturellement rien vu. On lui a demandé d'ouvrir l'œil et de renseigner, car les personnes qui avaient trouvé les objets se proposaient de venir continuer leur cueillette.

Une station lacustre, et notamment de la période du bronze n'est pas connue dans cette partie du lac, du moins jusqu'à ce jour.

Le cas d'Avenches n'est pas unique, et tout récemment on m'a remis des tessons de poterie lacustre recueillis par des baigneurs sur la plage de Cudrefin, fréquentée surtout par des Neuchâtelois.

Le fait de l'utilisation de plus en plus intense des rives de nos lacs par les baigneurs est évidemment un danger pour les palafittes qui s'y trouvent et qui courent le risque d'être pillés sans aucun profit pour la science. La plupart de ces gens ignorent absolument les dispositions du Code civil suisse et de la loi vaudoise ; s'ils ont peut-être une vague idée que le fait de récolter des objets historiques n'est pas tout à fait légal, ils agissent souvent de bonne foi sans penser commettre un délit.

Aussi semble-t-il indiqué que l'on rappelle au public par des écriteaux ou affiches appropriés et placés à l'entrée des grèves, qu'il est interdit de fouiller ou de récolter des objets anciens sans autorisation de l'Etat, et qu'en tout cas les trouvailles fortuites doivent être immédiatement signalées et remises aux organes officiels, archéologue cantonal, syndics, préfets, gendarmerie ou autres.

3. *Chevroux, palafittes.* — Une nouvelle autorisation de fouilles pour 1947, dans les stations de la Bessime, et du cinquième chemin à Chevroux a été accordée au D^r Jean Hubscher, de Lausanne. Celui-ci a procédé à des recherches, facilitées par les basses eaux de l'été dernier, mais n'a pas fait de trouvailles sensationnelles.

Les zones explorées sont reportées sur un plan à l'échelle du plan cadastral, qui permettra en tout temps de se renseigner sur les espaces

fouillés. Un rapport est entré aux archives des monuments historiques avec des croquis indiquant la disposition des pilotis rencontrés et la stratification des couches.

4. *Curtilles, colline du château.* — La commune de Curtilles, propriétaire de la butte sur laquelle se trouvait autrefois le château, a vendu une partie de cette butte pour le remblayage des berges de la Broye. L'entreprise chargée des travaux d'emprunt n'a pas tardé à rencontrer des sépultures émergeant ici et là dans la coupe du terrain.

Il faut rappeler qu'en septembre 1938, la commune elle-même ayant fait une emprise pour agrandir la place autour du collège voisin, avait déjà mis à jour plusieurs sépultures, mais aucun mobilier ni aucun indice ne permettaient de faire une attribution à cette nécropole.

Les tombes récemment rencontrées sont situées dans la partie supérieure de la couche de gravier morainique, à une profondeur de 4 m. environ au-dessous de la plate-forme supérieure de la butte, sous une double couche de remblai. Elles sont orientées est-nord-est. Trois d'entre elles ont leurs parois formées de blocs de tuf scié ; une quatrième a des murs maçonnés. Le sol est dallé de petites plaques irrégulières de mollasse de peu d'épaisseur. Elles sont couvertes de grandes dalles de schiste granitique irrégulières.

Au-dessus d'elles passent les fondations des murs du château, notamment d'une grande tour carrée à maçonnerie très résistante. On constate que la tour carrée en renferme une autre circulaire, de plus petites dimensions, et l'enrobe en quelque sorte. La tour ronde est postérieure aux sépultures, car pour la construire, on a coupé plusieurs de celles-ci. D'autre part, elle est antérieure à la tour carrée qui l'environne, et qui est probablement une des constructions dues à l'évêque Landri de Durnes qui, en 1165, entoura le bourg de Curtilles de murs et bâtit une tour dans le château. Au bas de la fondation de cette tour, on a trouvé la partie inférieure d'un milliaire romain réutilisé là comme simple pierre à bâtir.

Il a été possible d'explorer complètement l'une des tombes, qui contenait deux sépultures. Un premier squelette avait été légèrement déplacé pour faire place à la seconde inhumation. Sur la poitrine du second squelette, on trouva un petit couteau de fer ayant les caractéristiques des objets de ce genre d'époque burgonde. Le *Dictionnaire historique* de Martigniez et Decrousaz signale, page 297, que, sur le tertre arrondi où l'on voit les ruines du château bâti par l'évêque Landri, on a trouvé un coutelas et des fers de flèches. Il est probable que ces trouvailles proviennent de la même nécropole, car la butte a déjà été entamée il y a fort longtemps pour permettre la construction du collège et des maisons avoisinantes.

Le château fut élevé sur un ancien cimetière qui a toutes les caractéristiques des nécropoles burgondes.

Des relevés des murs du château mis à jour ont été faits, puis la pelle mécanique a achevé la destruction de ces vestiges du passé.

5. *Saint-Sulpice*. — Au cours d'une exploitation de gravier tout auprès du cours de la Venoge, des sépultures préhistoriques ont été mises à jour. Alertée par le propriétaire, M^{lle} Reinbold, conservateur du musée historique, a recueilli un torques, un poignard et une épingle de bronze. L'exploration a montré que les squelettes avaient déjà été remués, ou bien que certains rites les avaient fait placer de façon tout à fait anormale.

6. *Vidy*. — La construction dans le quartier occidental de Vidy d'une colonie ouvrière a fait constater la présence de nombreux vestiges de constructions de l'ancienne Lousonna romaine. Malheureusement, l'entreprise coopérative chargée des constructions modernes ne s'est pas prêtée à des recherches qui auraient pu la gêner quelque peu dans sa précipitation à bâtir. On a dû se borner à relever quelques tracés de murs apparaissant dans les excavations des bâtiments.

Il est regrettable que le propriétaire du terrain n'ait pas songé à permettre des fouilles avant d'aliéner sa propriété.

VII. DIVERS

1. *Musée d'Avenches*. — A l'orient du musée d'Avenches, en bordure du Rafour, se trouve un petit jardin jouxtant la propriété de l'Etat, et qu'il aurait été intéressant d'acquérir pour donner de l'air au musée et réserver l'avenir. Des pourparlers avaient été entrepris avec le propriétaire et un accord tacite arrêté verbalement. Entre temps, un spéculateur, en l'espèce du gérant de l'agence de l'Union vaudoise du Crédit, s'est introduit subrepticement dans l'affaire et a acheté ce terrain pour le même prix que nous avions offert. Cette manœuvre peu reluisante nous mettra dans l'obligation, en cas de nécessité, de recourir à l'expropriation pour raison d'utilité publique.

2. *Grandson, château*. — Le château de Grandson n'est pas classé. Ses propriétaires, dans le but de se procurer les moyens d'entretien nécessaires et de remise en état, ont demandé de pouvoir l'ouvrir au public et d'être autorisés à percevoir une finance d'entrée. L'autorisation a été accordée pour une période d'essai, après laquelle les pourparlers seront repris et le classement envisagé.

3. *Loi sur les monuments historiques*. — Notre loi vaudoise sur les monuments historiques, vieille de près de cinquante ans, nécessitait une révision et une meilleure adaptation aux circonstances actuelles.

La sous-commission désignée l'an dernier pour élaborer un projet a chargé M. Edg. Pelichet de concrétiser le résultat de ses discussions en un texte qui sera soumis tout à l'heure à la commission plénière.

L'archéologue cantonal :

L. BOSSET, arch.